



Sur les rails de la Généalogie

Le canard de la section Généalogie UAICF de DIJON

n°35

SOMMAIRE

Page 1

- * Gros plan sur
- * Sommaire
- * Edito

Page 2

- * Vie de la section
- * Extraits de « Descendance » de Jean-Paul Carminati

Page 3

- * Ancien français ou français moderne un peu vieillot !

Page 4

- * Lire, Sortir, Jouer

Dossier

- * Les homographes. La rue Vannerie. Les métiers à Dijon autrefois : les vanniers et sapiniers.

GROS PLAN SUR : GÉNÉALOGIE ET GÉNÉTIQUE

A l'occasion du dépôt d'un projet de loi sur le mariage et la parentalité pour tous, on assiste à une levée de boucliers de la part de responsables religieux et politiques. Les exagérations verbales outrancières qui mélangent inceste, pédophilie et homosexualité ne font pas avancer le débat. Quid des anathèmes à l'encontre des nombreuses familles où les enfants n'ont pu bénéficier de l'altérité père mère, familles monoparentales du fait d'un veuvage, divorce ou choix. L'extrême confusion et inexactitude des propos des opposants m'amène à porter à votre connaissance certaines précisions.

Le généalogiste ne tient pas compte de la génétique, seule la reconnaissance des enfants par les parents crée la filiation, enregistrée officiellement à l'État Civil. On peut donc dire que d'ores et déjà est reconnue l'existence d'une parenté sociale déconnectée de la parenté biologique. Nous avons tous dans nos généalogies, des enfants nés de femmes seules (ex. fille mère, à présent mère célibataire), des enfants adoptés et d'autres reconnus au mariage de la mère par le mari de celle-ci et dont ils portent le nom. Nul ne cherche à savoir si ce sont réellement ses enfants biologiques, il se déclare le père et se comporte comme tel, au nom de la Loi, il est le père. Sans parler de ceux nés par don de sperme ou d'ovule, de ceux qui sont adoptés par le second mari de la mère alors qu'issus du premier mariage. Toutes ces situations existent déjà et également les enfants de couples homo parentaux élevés au sein de ces couples, mais qui eux ne bénéficient pas de la possibilité de reconnaissance par leurs deux papas ou leurs deux mamans.


Notre État, laïc, permet à chacun d'exprimer ses arguments religieux ou moraux mais quand une loi est discutée au parlement et votée, elle s'applique sans entraves. Chaque culte conserve bien sûr toute latitude de décision pour prononcer le sacrement religieux en faveur de qui il souhaite. Mais depuis la Révolution Française, seul le mariage civil est valide. Nous avons déjà adapté notre saisie informatique à ces mariages et parentalités de couples homme-homme et femme-femme (voir logiciel Hérédis). Comme cela a déjà eu lieu pour le choix du nom du père ou celui de la mère. Et bien plus facilement que l'évolution des mentalités .

P.PERROT

EDITO

Le spectre de la fin du monde ressurgit, basé sur une interprétation du calendrier Maya. Cela entraîne toutes sortes d'excentricités : construction d'abris antiatomiques, constitution de réserves de nourriture, de munitions, apprentissage du tir pour se protéger des autres qui n'auront pas pensé à prendre ces précautions (les prédateurs, bien sûr), désignation de lieux devant recevoir des extra terrestres. On se croirait en l'an Mil ! Si ce journal est entre vos mains, cela signifie bien que c'était une vaste fumisterie et que nous avons fêté l'an 2013 en famille ou entre amis, quel que soit leur sexe, leur situation familiale et leur préférence sexuelle. Plongez vous dans sa lecture, un gros plan sur un sujet de société qu'il convient de traiter dignement sans tarder, un petit article pour reconnaître l'ancien français et le français moderne, des choix de livres qui vous inspireront peut-être, le dossier concocté par Jean-Louis fait pour vous donner envie de parcourir les rues de Dijon, son ouvrage à la main.

P.PERROT



Vie des sections : DIJON : reprise des réunions lundi 14 janvier 2013 avec le partage de la galette des rois. Mise en place du calendrier des réunions réservées à préparer nos nouveaux panneaux d'exposition sur les actes notariés. Réactivation des recherches aux archives et des compléments dans les mairies du département pour étoffer notre base cheminot. Présentation du projet de forum généalogique à Dijon en 2014 préparé par Ben. Information sur l'avancement des cousinades en préparation pour cette année par nos adhérents Michel et Monique, Brigitte, tous très motivés. Sans oublier Daniel pour la dixième fois, dans la bonne humeur.

Extraits de « Descendance » de Jean-Paul CARMINATI

Ce livre, à travers les épreuves tragi-comiques (fécondation in vitro et adoption) de ce couple , nous questionne sur : Qu'est-ce qu'une mère? Celle qui est enceinte, accouche ou désire l'être? Qu'est-ce qu'un père? Un simple spermatozoïde? Un texte de loi ou une analyse génétique? On y traite de Généalogie, Ascendance, Descendance, Génétique, Spermatozoïde, Ovule, Grossesse, Adoption, Enfant et surtout d'Amour.

« ... Ils avaient décidé de se marier et de faire des enfants. Ils avaient beau faire -et ils savaient comment- Maggy n'était toujours pas enceinte alors qu'elle avait arrêté la pilule depuis un an. Elle en parla à sa mère, qui lui dit d'en parler à sa gynécologue, elle pouvait peut-être lui prescrire quelque chose, comme à moi. ... Moi, on m'a donné de l'utérax, pour vous avoir, toi et Betty. De l'utérax ? Un médicament qu'on donnait il y a trente ans aux femmes qui n'arrivaient pas à tomber enceinte... Le résultat de l'hystéroskopie ne s'avéra pas trop mauvais... A l'issue de trois mois supplémentaires de débauche conjugale infructueuse, Maggy retourna consulter sa gynécologue... Ma gynéco, le docteur Buvard, m'a dit qu'il fallait que tu fasses un spermogramme... Trois jours après, il reçu par la poste le résultat... Il sentit battre son cœur, comme au baccalauréat lorsque l'enjeu est la mention bien ou très bien. Il décacheta l'enveloppe et en tira une feuille... La ligne du dessous mentionnait « Formes anormales supérieures à 30% », alors que la norme affichait « inférieures à 30% », et en majuscules la mention : PRÉSENCE DE MICROCÉPHALES. Écrit en lettres capitales, c'était dégoûtant à lire, pire, inquiétant, d'autant plus que le compte-rendu se terminait sur ce constat, comme une enseigne clignotant en rouge dans un vaisseau spatial : ALIEN A BORD. Il sentit une boule se former dans sa gorge... Son agenda professionnel le délivra soudain du face à face mortifère avec l'acrosome absent. Il avait reçu un papier officiel lui demandant de rencontrer un homme ayant assassiné son fils de trois ans dans un moment de solitude...il alla le visiter en prison, l'écouta... La biologie n'augurait pas vraiment de grand-chose sur la capacité à être, comme l'avait titré un psychanalyste de renom, des parents acceptables... mais là, un homme, face à lui, lui avait dit qu'il ne comprenait pas comment il avait pu tuer la chair de sa chair, son sang, son enfant, qu'il ne comprenait pas... quitte à questionner la métaphore, le sperme n'était pas le sang et que si l'on dit plutôt « c'est mon sang », c'est bien parce que le sang est la métaphore du désir, et peut-être aussi parce que le sperme ne suffit pas à faire du géniteur un père. Le sperme n'est ni l'enfant, ni l'enfant à venir. Autre chose intervient... Le soir de la dernière consultation du docteur Buvard, Maggy avait insisté pour qu'ils déposent une demande d'adoption au Service social du département. On ne savait jamais. Ils allaient entrer dans la procréation médicalement assistée, la FIV. Il y en aurait peut-être pour plusieurs années. Si la FIV échouait,... C'était très long...»

ANCIEN FRANÇAIS OU FRANÇAIS MODERNE UN PEU VIEILLOT !

L'ancien français, c'est la langue romane, dérivée du latin qui était utilisée dans les régions du Nord et du Centre de la France, entre les années 1000 et 1350 environ. Il est constitué de l'ensemble des dialectes parlés au Moyen-âge au Nord de la Loire, dans le royaume de France. Ce sont donc principalement, le champenois, le picard, le francien (de Paris à Orléans), le normand (également en usage à la cour d'Angleterre). Jusqu'au milieu du XV^e siècle, après la guerre de 100 ans, un prolongement de ce parler est nommé le « moyen français ».

L'ancien français avait deux cas de déclinaison latine (comme l'allemand actuel) : le cas sujet (nominatif latin) et le cas régime (complément d'objet ou accusatif), la disparition de cette déclinaison, progressive, se situe au milieu du XIV^e siècle. Un détail amusant, le cas sujet se marquait au singulier par un « s » : *li chevaliers court* et rien au pluriel *li chevalier courent*. Le cas régime, à l'inverse, était signalé par rien au singulier : *je vois le chevalier* et un « s » au pluriel *je vois les chevaliers*. C'est donc le fonctionnement du cas régime qui a fourni l'accord du français moderne. Les terminaisons des mots se déclinaient comme en latin et changeaient de terminaison :

cas sujet	<i>compaing</i>	aujourd'hui	<i>copain</i>
cas régime	<i>compaignon</i>	aujourd'hui	<i>compagnon</i>

Bien sûr, une partie de son vocabulaire a disparu ou s'est trouvé transformé orthographiquement. Mais beaucoup de termes abandonnés en français sont restés intacts en anglais (qui s'est formé plus tard), ainsi le verbe d'ancien français « *remembrer* » qui signifie se souvenir est resté sous la forme anglaise « *remember* ». On retrouve encore certains mots dans les dialectes provinciaux parlés à ce jour.

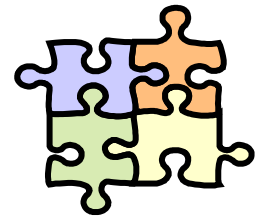
C'est dans la littérature riche et abondante de cette époque que nous avons les exemples de « l'ancien français » : la chanson de Roland écrite vers 1080, Tristan et Iseult roman du XII^e siècle, Le Roman de Renart, Le Roman de la Rose vers 1230. Les médiévistes du XIX^e siècle ont fait parvenir jusqu'à nous ce fonds de notre culture, source de bien des contes et légendes, manuscrits sur de vieux grimoires pendant des siècles, imprimés et publiés pour notre plus grand plaisir.

Un exemple d'ancien français extrait de « Le Roman de la Rose », de Guillaume Loris 1230 : « *Mes Venus, qui torjorz guerroe Chasteé, me vint au secors. Ce est la mere au deu d'Amors, qui a secoru maint amant. Elle tint un brandon flanbant en sa main destre, dont la flame a eschaufee mainte dame.* » Traduction : « *Mais Vénus, qui toujours faisait la guerre à Chasteté, vint à mon secours. Elle est la mère du dieu Amour, qui a secouru maint amant. Elle tenait un brandon enflammé dans sa main droite, dont la flamme a échauffé mainte dame.* »

Quand au « français moderne » on le rencontre dans les livres anciens, dès le XVI^e siècle, avec une typographie oubliée, archaïque, des « s » qui ressemblent à de « f », des « ait » écrits « oit » ainsi on trouve « reffoit » pour « restait ». Il ne faut donc pas le confondre avec l'ancien français, c'est du français moderne même si son aspect est vieillot.



Lire, sortir, jouer!



LIRE:

« **Les fins du monde** », Jean-Noël Lafargue, éd. F. Bourin, l'auteur s'interroge sur ce que disent sur les sociétés qui les accueillent et les alimentent les nombreuses prédictions d'apocalypses annoncées. La fin du monde est-elle réellement une catastrophe ? Est-ce la destruction de l'univers, de la planète, de notre espèce ou d'une civilisation ? L'auteur répond à toutes ces questions en illustrant ses propos d'une riche iconographie.

« **Histoire des jardins ouvriers et familiaux de Versailles** », Pierre Desnos, éd. A.R.E.U.P. L'histoire d'une institution versaillaise méconnue, créée en 1901 par des philanthropes, la Société des Jardins ouvriers de Versailles va traverser le XXe siècle en s'y adaptant. Ils constituent un pan de l'histoire sociale de l'agglomération versaillaise au XXe siècle et reflètent l'évolution des mentalités, quand ils ne les symbolisent pas. L'histoire de ces jardins s'écrit en deux temps bien distincts : 1) la charité, les philanthropes et les ouvriers, 2) la poussée urbaine, les jardiniers et l'environnement. Avec eux, nous appréhendons l'incroyable fossé qui sépare l'année 1910 de l'année 2010. Le basculement de la société au milieu du siècle nous y apparaît dans toute sa clarté.

« **Champagne ! Histoire inattendue** », Claudine et Serge Wolikow, les Éditions de l'Atelier. La naissance du champagne au siècle de Louis XIV a induit sur le long terme une économie viticole originale : les vigneronns sont longtemps des livreurs de raisins pour des maisons de négoce maîtresses de la fabrication et de la commercialisation. La donne change au début du XXe siècle. L'Histoire et les histoires s'entremêlent dans les pages de ce livre qui veut rendre et partager avec ceux qui l'apprécient toute l'effervescence humaine, complexe et inattendue qui constitue la magie d'un vin à la fois connu de tous mais dont l'histoire est encore pour beaucoup à découvrir.

« **Nous sommes des sang-mêlé, Manuel d'histoire de la civilisation française** », Lucien Febvre, François Crouzet, Albin Michel : en 1950, le grand historien Lucien Febvre, aidé par un jeune assistant en Sorbonne, François Crouzet, se lance un défi : écrire, en réponse à une sollicitation de l'Unesco, un manuel « modèle » d'histoire de la civilisation française. Oublié jusqu'à aujourd'hui dans un grenier poussiéreux, ce livre veut prouver qu'il n'y a pas d'identité française providentiellement surgie de la nuit des temps, mais que la France s'est progressivement créée grâce à un constant métissage ethnique et culturel qui est le cœur battant de sa civilisation. Véritable défense et illustration du caractère « international » et « interdépendant » de toute nation, Nous sommes des sang-mêlé dénonce les tentations de refus de l'autre qui ont conduit aux atrocités des conflits mondiaux du XXe siècle. Selon Febvre et Crouzet, l'historien a pour mission, scientifique et éthique, d'éliminer les ferments de haine xénophobe entretenus par l'enseignement d'une histoire trop nationaliste, et d'ouvrir les esprits à l'idée d'une « fraternité » universelle qui serait l'essence même du passé et donc du présent. Livre singulier d'histoire engagée, promotion d'un projet de paix qui serait l'avenir de l'humanité, Nous sommes des sang-mêlé conserve toute sa pertinence aujourd'hui.

« **Vichy-Paris, les collaborations** », Jean-Pierre Azéma, éd. Versailles : en 1940, qui avait intérêt à collaborer ? La France ou l'Occupant ? Dans cet ouvrage, l'un des meilleurs spécialistes de la Seconde Guerre mondiale, interroge toutes les formes de la Collaboration (étatique, intellectuelle, culturelle, militaire, économique, etc.). Il ne cherche ni à excuser ni à dénoncer, mais à comprendre, avec le souci constant d'éclairer les ambivalences des choix, des attitudes, des opinions et des mémoires.

JOUER: solutions mots croisés n°34,

Horizontalement : A. SPERMATOZOÏDE B. CHŒUR. CUVEES C. AINES. ACTUEL D. LLECRU.IF E. PADRE.EL. ARME F. ENEE.TETAIT G. TS. UR. EXISTA H. CHARRIAS.OSAI I. ARVE. LL. UNITE J. FŒTALES. SEIN K. EPUISA. AN. DOT L. NINAS. OSN M. GESTATIONS. SI.

Verticalement : a. SCALPE. CAFE b. PHILANTHROPIE c. EON. DESAVEU d. REE. RE. RETINT e. MUSEE.UR.ASIA f. AR. TRILLANT g. ARE. ALE.AI h. OCCULTES. SASO i. ZUT.EX j. OVULATIONS.OS k. IEE.RASSIEDS l. DELIMITATIONS m. ES.FETAIENT.

Nous contacter à généalogie UAICF Dijon, 12 rue de l'Arquebuse 21000 DIJON « uaicfdijon@laposte.net »

NOMPrénom.....

Adresse.....

actif, retraité, ayant droit,

DOSSIER

Sur les rails de la Généalogie

Le canard de la section Généalogie UAICF de DIJON

n° 35

Vocabulaire : les homographes.

Formé de "homos", semblable et de "graphein", écrire. Il s'agit de mots dont l'orthographe est le même mais dont le sens et parfois la prononciation sont différents. Exemple : le *pignon* d'une maison, le *pignon* d'une roue et le *pignon* du sapin, la *mousse* du savon et le *mousse* du navire.

Le texte suivant extrait du français dans toute sa splendeur est un modèle du genre : Sortant de l'abbaye où les poules du *couvent couvent*, je *vis* ces *vis*. Nous *portions* nos *portions*, lorsque mes *fil*s ont cassé mes *fil*s. Je suis *content* qu'ils vous *content* cette histoire. Mon premier fils *est* de l'*Est*, il est *fier* et l'on peut s'y *fier*. ils n'ont pas un caractère *violent* et ne *violent* pas leurs promesses, leurs femmes se *parent* de fleurs pour leur *parent*. Elles ne se *négligent* pas, je suis plus *négligent*. Elles *excell*ent à composer un *excell*ent repas avec des poissons qui *affluent* de l'*affluent*. Il *convient* qu'elles *convient* leurs amis, elles *expédient* une lettre pour les inviter, c'est un bon *expédient*. Il serait bien que nous *édi*tions cette histoire pour en réaliser de belles *édi*tions.

Un nom, une rue : LA RUE VANNERIE

Elle existe depuis le moyen âge et prit le nom de rue de la Vannerie entre la rue des prisons (partie de l'actuelle rue Jeannin) et la rue du Grand Champ de Mars (actuelle rue d'Assas) car quelques vanniers y demeuraient mais surtout parce que la profession déployait ici ses bancs. Au delà et jusqu'au rempart du Nord (actuelle rue Dietsch), elle portait le nom de rue du Channet, qui signifie Chêne, et par la suite petite rue Vannerie. Entre la rue des prisons et la place Saint-Michel elle était dénommée rue de la Serrurerie et l'on devine aisément pourquoi. Elle fut dénommée officiellement rue Vannerie sur toute sa longueur par la délibération du Conseil municipal du 18 janvier 1831.

Les métiers à Dijon autrefois : les VANNIERS et SAPINIERS

Au moyen âge, l'industrie des vanniers était installée à Dijon aux abords des anciens marchés aux grains, rue du Vieux Marché, place Saint-Nicolas, place Saint-Michel. La rue Vannerie était plutôt le lieu où les vanniers étalaient et vendaient les produits de leur fabrication : les *vans*, paniers d'osier servant à séparer les grains de la paille et qui donnèrent leur nom au métier, les *benatons*, grands paniers utilisés par les vendangeurs, les *bruchons*, paniers servant à faire fermenter la pâte avant de la cuire, etc. Les sapiniers, quant à eux, étaient des menuisiers fabriquant et vendant des objets en bois de sapin. Au XVII^e siècle, avant d'ouvrir une boutique, les vanniers et sapiniers quittèrent la rue et s'installèrent au Bourg dans les caves que les bouchers leur amodièrent, c'est-à-dire leur cédèrent moyennant une redevance. Les vanniers se rangèrent même dans la confrérie Saint-Antoine des bouchers, mais les sapiniers conservèrent la patronne des tonneliers dont le métier avait beaucoup d'analogie avec la leur.

L'apprentissage du métier de vannier durait trois ans et les compagnons désireux d'accéder à la maîtrise étaient tenus de payer une taxe et de réaliser un chef-d'œuvre. Par contre les fils de maître ne sont pas tenus d'effectuer ce chef-d'œuvre car le titre peut se transmettre de père en fils.

En 1713, les vanniers au nombre de onze payaient chacun 5 sols par mois, et en 1720 ils durent en plus verser mensuellement 4 sols par ouvrier occupé chez eux, en paiement des intérêts de la dette corporative. Les sapiniers au nombre de quatre devaient quant à eux un capital de 194 livres 15 sols. Les deux professions furent réunies en 1731 par des statuts enregistrés au Parlement de Dijon le 8 août 1733 et à la Chambre de ville le 20 mars 1734, mais chacune conserva ses droits respectifs, ainsi que l'indiquaient ces statuts.

Les deux corps de métiers réunis n'auront à l'avenir que ces mêmes statuts, sans que les maîtres de l'un puissent faire aucun ouvrage du métier de l'autre. Les vanniers feront des « vans, bruchons, hottes, benatons, charpaignes, corbeilles, paniers, saladiers, boutillons, verriers, cages de toutes sortes d'espèces et généralement tous ouvrages d'osier. », Les sapiniers feront « sapines, seaux en ferrures neuves et vieilles, boisseaux ou mesures ferrée à mesurer le grain, huches de bois de hêtre, ratières et souricières de bois, coffres de bois cloués, toutes sortes de balances grandes et petites, toutes sortes de boîtes de bois de hêtre, tous tableaux à mettre images de moulure, toutes layettes et boîtes de façon ovale de toutes sortes de bois, tambours, tous cribles, lanternes à fil de fer, parapluies, barrils, brocs ferrés et toutes sortes d'écrins généralement quelconques. » Comme ouvrages communs aux deux métiers, ils pouvaient vendre « courges ou Calebasses, quenouilles, fuseaux, cuillers, rablons, jattes, tranchoirs, pelles, rondeaux ou cuiviers, tines à porter le vin, broquereaux, écuelles, sabots, berceaux, fourches, râteaux, chaises tournées, cordes de tilleul et des mules de tilleuls couvertes de cuir et de tilleul. » Les vanniers auront toujours pour patron saint Antoine et les sapiniers sainte Madeleine. Les forains déballeront leur marchandise sur la place de la Sainte-Chapelle, les marchands d'osiers exposeront la leur rue des Forges, vis-à-vis du Présidial ou le long des halles. Dans les assemblées, le vote de l'ancien juré comptera pour deux voix. Les vanniers supporteront les deux tiers des charges corporatives et les sapiniers l'autre tiers. Si un maître va faire des achats d'osiers dans les communes environnantes, il devra déballer son achat sur la place de la Sainte-Chapelle et tous les maîtres en seront prévenus pour faire leur provision en cas de besoin. L'acheteur sera remboursé de la marchandise et de ses frais et pourra prendre sa part, puis les maîtres choisiront ce qu'ils veulent. Cette mesure était pratiquée pour éviter l'accaparement par un seul et de cette façon la marchandise appartenait à toute la corporation.

Tant que le nombre des maîtres conserva la même proportion dans chacun des métiers, la répartition des impôts fut équitable, mais l'équilibre fut rompu et un demi-siècle plus tard les sapiniers, qui payaient un tiers du rôle, furent plus nombreux que les vanniers.

Après plusieurs entrevues des jurés, une assemblée fut décidée pour remédier à la situation. Elle se tint le 2 juillet 1780, dans une salle des Jacobins, où François Rémond, juré des vanniers, exposant que les vanniers étaient onze maîtres et les sapiniers dix-huit, « tous en meilleures facultés » fit délibérer et voter que les deux corps seraient réunis, qu'ils jouiraient des mêmes charges et privilèges, et qu'ils ne formeraient plus qu'une confrérie sous le vocable de saint Antoine, tout en réservant qu'une messe perpétuelle serait célébrée aux Jacobins le jour de la Sainte Madeleine, à laquelle tous les nouveaux confrères seraient tenus d'assister. La délibération fut enregistrée à la Chambre de Ville le 5 août 1780 et au Parlement le 16 mars 1782 et annexée à la suite des statuts.

Les tourneurs, pour les articles faits au tour, et les épingliers, pour les articles en fil de fer, revendiquèrent le monopole de la vente de ces objets, mais les vanniers-sapiniers furent maintenus dans leurs droits par arrêts de 1753 et 1773.

Un des derniers vanniers dijonnais, originaire de Fayl-Billot en Haute-Marne, habita de 1833 à sa mort en 1868, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, près du Clos des Chartreux.

Sources : La grande partie de cet article provient de l'ouvrage de A. V. Chapuis : Les anciennes corporations dijonnaises Dijon, 1906.

*Recherches effectuées et rédigées par Jean-Louis PONNAVOY,
mises en page par Patricia PERROT*